

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le

ID : 059-215902206-20250206-DEL2025008-BF



PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF

EXERCICE 2025

ELEMENTS DE CONTEXTE

- Au cours du premier semestre 2024, la zone euro a retrouvé une dynamique de croissance après cinq trimestres de stagnation. Le produit intérieur brut (PIB) a progressé de 0,3 % au premier trimestre, suivi d'une hausse de 0,2 % au second trimestre.
- En France, l'annonce inattendue de la dissolution de l'Assemblée Nationale, survenue le 9 juin 2024, a généré une vague d'incertitude, qui depuis ne fait que se développer, ayant pour conséquence un manque de lisibilité dans l'économie française pour l'ensemble des collectivités.
- Le Conseil des gouverneurs de la Banque Centrale Européenne a décidé, le 17 octobre 2024, d'abaisser les trois taux d'intérêt directeurs de la BCE de 25 points de base. En conséquence, les taux d'intérêt de la facilité de dépôt (taux d'intérêt perçu par les banques pour un dépôt de 24 heures), des opérations principales de refinancement (taux d'emprunt des banques auprès de la BCE de liquidités pour une semaine) et de la facilité de prêt marginal (taux d'intérêt perçu par la BCE pour un prêt de 24 heures) seront ramenés à respectivement 3,25 %, 3,40 % et 3,65 % à compter du 23 octobre 2024. Cela devrait se ressentir sur l'ensemble du marché immobilier français, bien que la diminution reste légère en comparaison du taux à 0% alors appliqués par la BCE en 2022. Dynamique que nous commençons à ressentir sur notre commune.
- A la date de rédaction du présent document, la loi de finances 2025 n'a pas encore été votée.



PRIORITES DU BUDGET

Dans le respect de ses engagements, la Municipalité continue un important travail, centré sur les dynamiques suivantes :

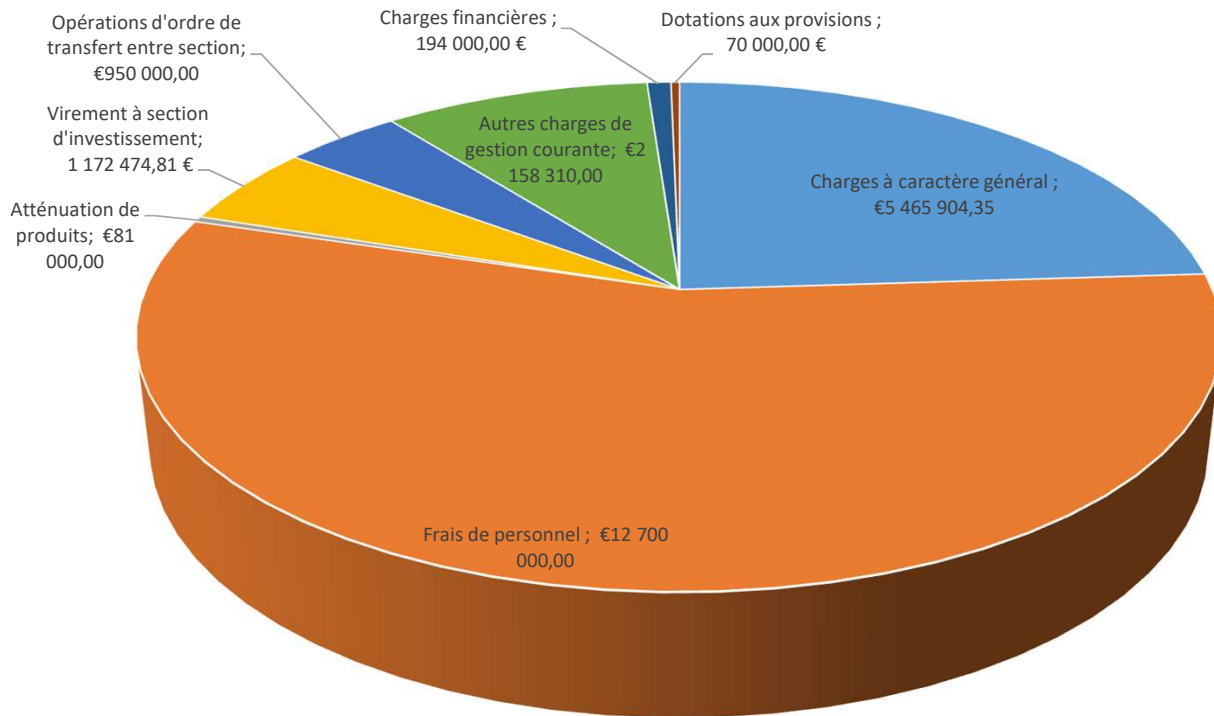
- La transition écologique et énergétique ;
- Le maintien et renforcement des services publics ;
- Une démocratie citoyenne partagée et vivante ;
- La solidarité renforcée et renouvelée ;
- Un coût réduit pour les services de la ville ainsi qu'une qualité de service public maintenue en dépit de l'inflation actuelle et des crises passées ;
- Le plan de propreté et de sécurité de la Ville.

Présentation du Budget Primitif 2025

FACHES-THUMESNIL



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT: 22,8 M€



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT: 22,8 M€

Chapitre 011 - Charges à caractère général : 5 465 904,35 € (+ 186 101,59 € par rapport au BP 2024)

Dans un contexte de hausse des prix, le budget est contrôlé. La municipalité poursuit ses engagements en faveur de la réduction de ses consommations énergétiques. Cette année finalise par la mise en place de nouveaux éclairages publics dans l'ensemble de la ville. L'engagement contractuel pris par le prestataire indique 92% de réduction des consommations, à terme.

- Les dépenses d'électricité sont inscrites au BP 2025 à hauteur de 490 000 € contre 560 000 € en 2024 ;
- Les dépenses de chauffage sont reconduites à 400 000 € en 2025 ;
- Le budget de la cantine est de 660 000 € au BP 2025, contre 585 000 € en 2024 ;
- Les achats de prestations de service sont contenus à 1 132 727 € au BP 2025 contre 1 047 778,11 € en 2024, ceci dans un contexte inflationniste.

Chapitre 012 - Charges de personnel : 12 700 000 € (+180 000 € par rapport au BP 2024 avec DM)

Les dépenses de personnel sont le poste le plus important de la section de fonctionnement. A ce titre, la contrainte de ces dépenses est primordiale pour l'équilibre budgétaire. L'augmentation affichée cette année, ne représente que +1,44%. Cette augmentation prend en compte :

- L'ensemble des mesures gouvernementales potentielles et connues à ce jour. La ville reste très prudente pour le budget des dépenses de personnel, étant donné que la loi de finances n'est pas encore votée à la date de rédaction du présent document.
- L'effet GVT (Glissement – Vieillesse – Technicité), qui accroît mécaniquement les traitements des agents d'une année à l'autre ;
- Le remplacement d'agents absents ou mutés.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT: 22,8 M€

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : 2 158 310 € (+ 40 374,50 € par rapport au BP 2023)

L'évolution s'explique notamment par :

- L'évolution de certaines subventions municipales, en fonction du changement des modalités de calcul ;
 - La volonté de la part de la ville de continuer à soutenir fortement le tissu associatif et de manière pérenne ;
- La progression du forfait de l'école Notre Dame, en lien direct avec l'inflation subie, dans le respect de la convention.

Chapitre 66 - Charges financières : 194 000 € (- 35 910,48 € par rapport au BP 2024)

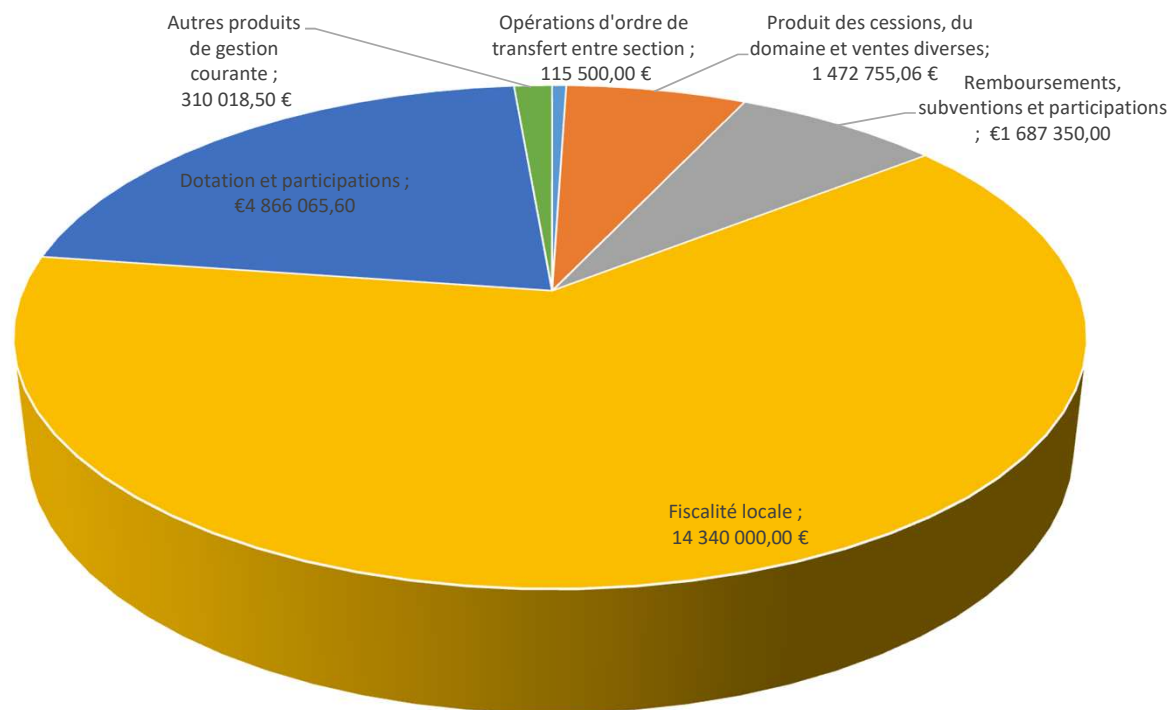
La collectivité n'a eu recours, en 2024, qu'à une avance remboursable via le dispositif Intracting. Il s'agit ici d'un emprunt remboursé directement par les économies d'énergie générées. A ce titre, dans une logique de bonne gestion, tout est fait pour diminuer la charge historique des emprunts sur la commune. La renégociation des emprunts en 2021 a permis de réduire fortement le poids des charges financières.

Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement est de 1 172 474,81 € en 2025.

Pour les dépenses d'ordre :

Les amortissements sont de 950 000 € en 2025.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT: 22,8 M€



Présentation du Budget Primitif 2025

FACHES-THUMESNIL



RECETTES DE FONCTIONNEMENT: 22,8 M€

Chapitre 70 - Produits des services et du domaine 1 472 755,06 € (- 66 888,98 € par rapport au BP 2024)

Les ventes de produits et services sont en diminution en 2025 :

- Les ventes de la régie cimetière avaient subi un bond important en 2024 suite à une régulation effectuée, passant de 40 249 € à 102 116 €
- Le budget de 2025 intègre des hypothèses en année pleine alors que sur 2024, il y avait des effets de rattrapage (+30 000 € sur les structures de formation artistiques, +30 000 € sur les accueils de loisir sans hébergement, +14 000 € sur les recettes de la crèche Pas-à-pas)
- Les recettes issues de la restauration ont été réajustées sur le réalisé, à 600 000 €, l'augmentation a été contenue via une délibération cadre limitant la progression annuelle des tarifs à +1,5%.

Chapitre 73 – Impôts et taxes 1 687 350 € au BP 2025, stable à -0,06% de variation (ce chapitre a changé depuis la M57 et n'intègre désormais plus la fiscalité locale directe)

Le chapitre regroupe désormais les recettes suivantes :

- Attribution de compensation pour 1 110 850 € ;
- Fonds de péréquation des ressources intercommunales pour 317 000 € ;
- Dotation de solidarité communautaire pour 245 500 € ;
- Fonds Nationale de Garantie Individuelle des Ressources pour 14 000 € ;

RECETTES DE FONCTIONNEMENT: 22,8 M€

Chapitre 731 – Fiscalité locale 14 340 000 € (ce chapitre n’existait pas en nomenclature M14)

Aucune augmentation de taux n’est à constater en 2025. Les taxes foncières et d’habitation sur les résidences secondaires évolueront en fonction de l’augmentation liée au coût de la vie, prévue par le Code Général des Impôts. Cette dernière est de 1,7% pour l’année 2025. Cette augmentation est celle décidée par l’État et non par la commune. Suivant les conseils de la Direction Générale des Finances Publiques, la commune reste prudente sur l’évaluation des bases de la taxe d’habitation sur les résidences secondaires.

Chapitre 74 - Dotations, subventions, participations 4 866 065,60 € (- 146 861,40 € par rapport au BP 2024)

La dotation forfaitaire de la ville est estimée à 2 180 000 €, cette dernière ne progresse que très peu d’année en année. La ville, en l’attente du vote du projet de loi de finances, reste prudente sur les dotations qui pourront lui être accordé. Une diminution est à constater sur les recettes de la Caisse d’Allocation Familiale pour les crèches, ceci suite à un effet de rattrapage sur 2024.

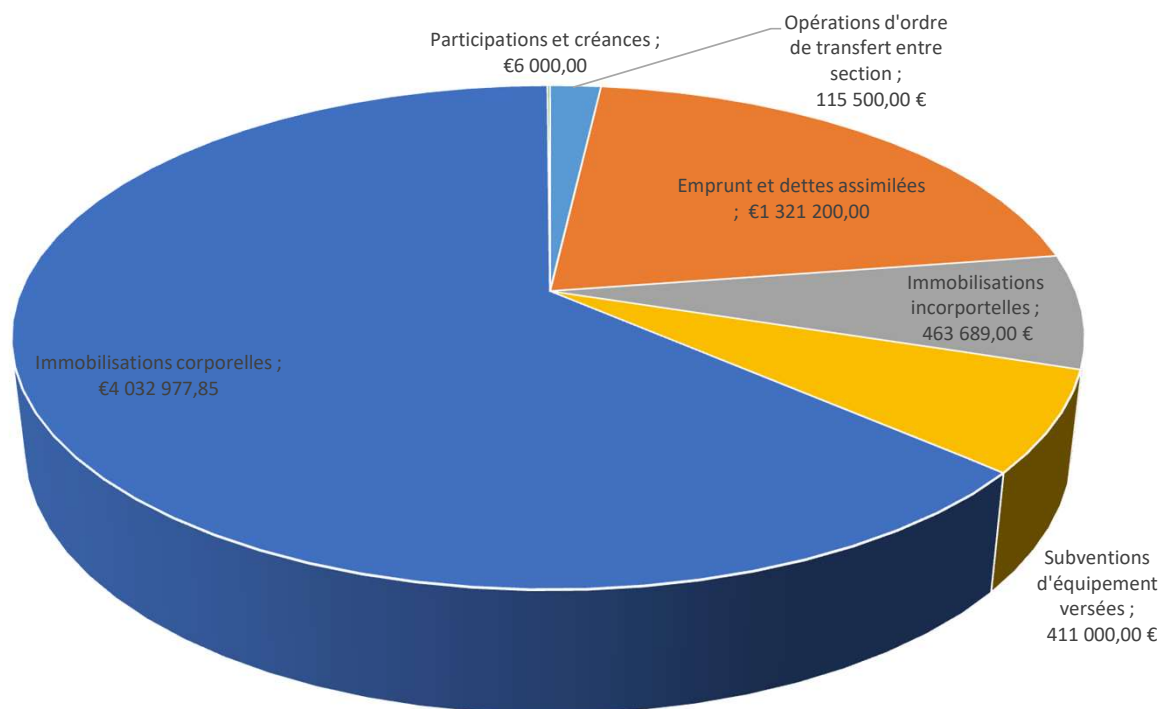
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante 310 018,50 € (+226 336,80 € par rapport au BP 2024)

Ce chapitre concerne notamment les récupérations des charges et du loyer du commissariat commun, mais aussi les locations de salles.

L’augmentation importante constatée cette année est due à l’affectation du remboursement du sinistre de l’école Daudet au sein de la nature 75888, pour 210 000 €. Il s’agit ici du solde. Avant le passage en nomenclature M57, ce type d’encaissement se constatait au sein du chapitre 77 (recettes exceptionnelles).

Pour les recettes d’ordre, l’amortissement des subventions d’équipement atteint 115 500 € en 2025.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (sans reports): 6,4 M€



DEPENSES D'INVESTISSEMENT (sans reports): 6,4 M€

- **4 032 977,85 € d'opérations d'équipement nouvelles**, globalisées au sein du chapitre 21.
 - La fin de la rénovation de l'éclairage public pour 920 000 € en 2025 ;
 - Le remplacement de la couverture des arcades pour 300 000 € ;
 - La requalification urbaine de la zone Baron pour 300 000 € ;
 - La poursuite de la débétonisation des cours d'école pour 223 000 € ;
 - La plantation d'arbres et d'arbustes pour 132 900 € ;
 - Les travaux liés à la centrale de traitement d'air ainsi que la gestion technique bâtementaire du complexe Kléber pour un total de 125 000 € ;
 - La poursuite de l'Agenda d'Accessibilité programmée pour 100 000 € ;
 - Les travaux liés à la centrale de traitement d'air ainsi que la gestion technique bâtementaire du complexe Kléber pour un total de 125 000 € ;
 - Les travaux d'aménagement du terrain d'honneur pour 100 000 € ;
 - Le programme de rénovation des aires de jeux qui se poursuit pour 100 000 € ;
 - Le remplacement du réseau de chauffage de Solacité pour 69 000 € ;
 - Le programme de sécurisation et de rénovation de l'église Sainte Marguerite pour un total de 17 500 € ;

A ceci s'ajoute l'investissement courant des services de la ville, pour la réfection des bâtiments et l'amélioration de la performance énergétique.

- **1 321 900 € d'opérations financières** (remboursement du capital de la dette), en diminution de 44 700 € par rapport au BP 2024.
- **463 689 € d'études et droits de concessions divers**, globalisés au chapitre 20.
- **411 000 € de subventions d'équipement versées**, globalisées au chapitre 204.

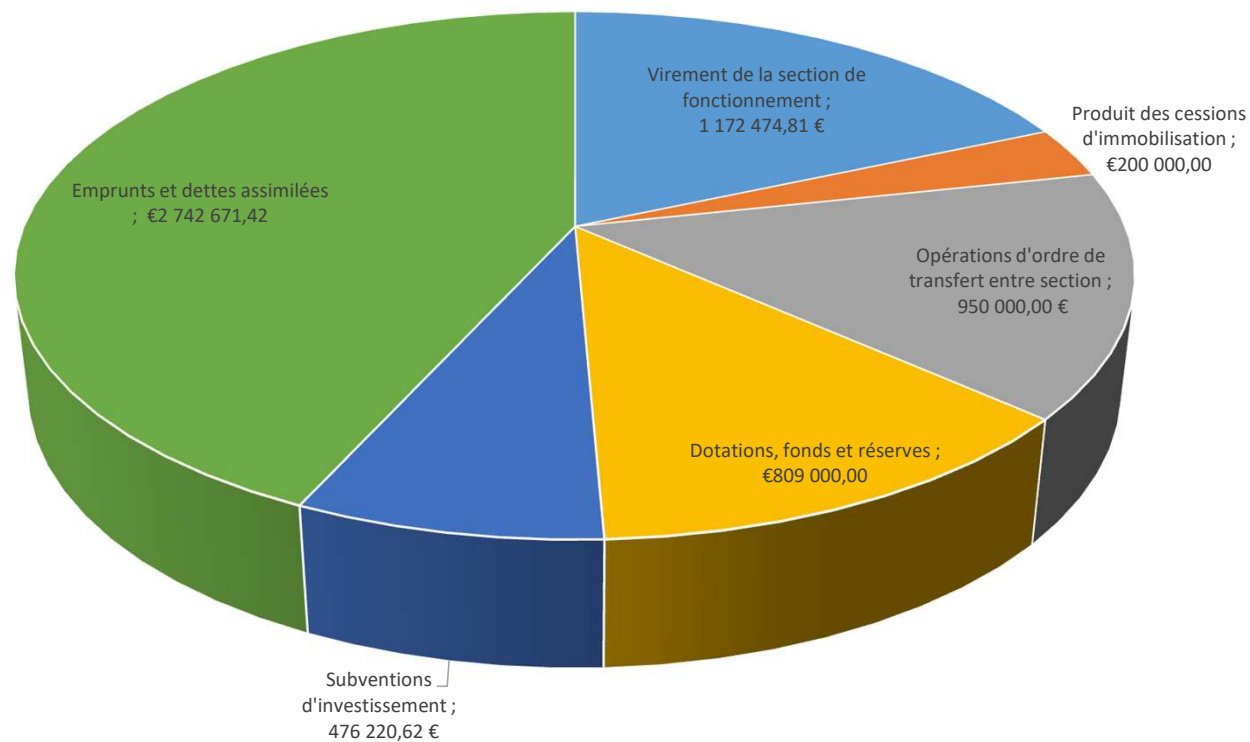
RECETTES D'INVESTISSEMENT (sans reports): 6,4 M€

| | | |
|---------------------|--|----------------|
| Chapitre 10 | Dotations, fonds divers et réserves | 809 000,00 € |
| Chapitre 13 | Subventions d'investissement | 476 220,62 € |
| Chapitre 16 | Emprunts et emprunt d'équilibre | 2 742 671,42 € |
| Chapitre 021 | Virement de la section de fonctionnement | 1 172 474,81 € |
| Chapitre 024 | Cession du rang Baton | 200 000,00 € |

Concernant les subventions d'investissement, la ville est en attente d'arbitrage de dossiers déposés en Préfecture ainsi qu'à la MEL pour ses projets en cours. Une fois les notifications reçues, les crédits seront inscrits par voie de décision modificative.

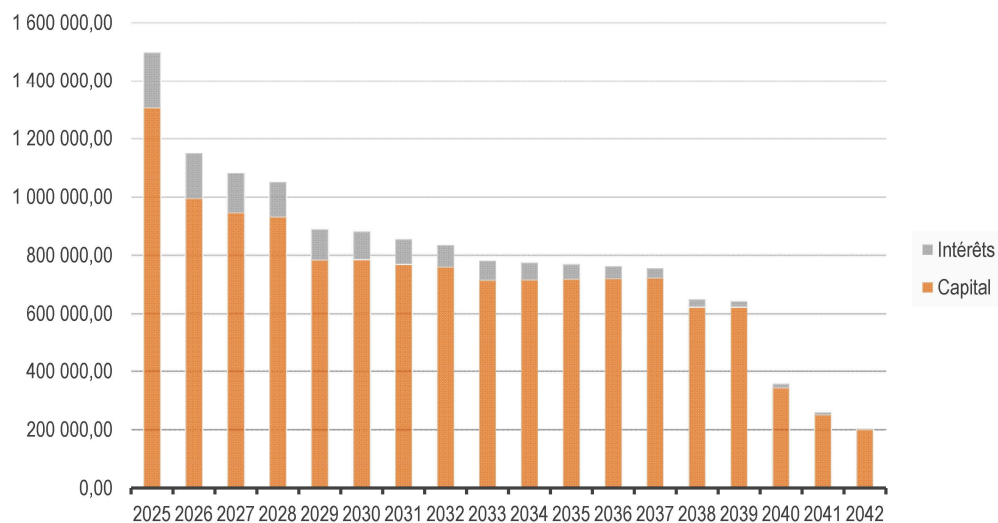
Présentation du Budget Primitif 2025

RECETTES D'INVESTISSEMENT (sans reports): 6,4 M€



NIVEAU DE DÉSENDETTEMENT

Extinction de l'encours de la dette



La ville a **fortement** réduit sa dette, en effet, en mars 2020, l'encours de dette était de **12 709 063,61 €**. Si l'on tient compte de l'inflation, cela représenterait aujourd'hui un endettement de **14 621 444,94 €** soit **1 912 381,33 €** de plus que l'endettement actuel qui s'élève à **12 902 383,59 €**.

Cet effort de gestion important de la municipalité s'illustre au travers des indicateurs financiers suivants :

- En mars 2020, le **taux moyen d'intérêt** était de **2,69%**, il sera de **1,48%** en 2025 ;
- En mars 2020, le **nombre d'emprunt** était de **18**, il est actuellement de **12** ;
- En mars 2020, le **remboursement annuel de capital** était de **1 577 992,64 €**, il sera de **1 304 575,17 €** en 2025 ;
- Les **charges financières** de l'année 2020 étaient de **339 396,61 €** elles seront de **192 118,40 €** en 2025.

EFFECTIFS ET CHARGES DE PERSONNEL

Au 31 décembre 2024, le nombre d'agents communaux était de 344, dont 225 titulaires, 119 contractuels (dont des enseignants, des emplois aidés et un vacataire, 2 stages Etudiants en 2024).

| CATEGORIE | POURCENTAGE |
|---------------------------------------|-------------|
| Catégorie A | 7,8 % |
| Catégorie B | 19 % |
| Catégorie C | 63,42 % |
| Apprentissage | 0,14 % |
| Enseignants | 8,1 % |
| Contrats Parcours Emplois Compétences | 1,39 % |
| Stage Etudiant | 0,14 % |

| CATEGORIE | MONTANT |
|---|----------------|
| Rémunération principale | 6 486 023,60 € |
| Supplément familial | 96 690,46 € |
| Rémunération des non titulaires | 1 241 007,87 € |
| Coût NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire) | 71 185,71 € |
| Indemnité de fonctions, sujétions et d'expertise | 826 855,09 € |
| Congés payés | 27 034,75 € |
| Avantages en nature | 8 516,90 € |
| Régimes indemnitaires divers (prime police, prime filière sportive) | 71 686,00 € |
| Prime annuelle | 204 107,00 € |
| Indemnités élections | 42 480,17 € |
| Astreintes | 42 480,17 € |

